

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, P. FAUVET, JM CURNILLON, J. GAUGE, D. GOUDARD, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, P. PARE, M. PUDDU, JL REVEL, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. ROBIN, M. CANTIN, F. MEUROU pouvoir donné à B. BARDET, A. MONCEL pouvoir donné à L. CARON, G. RAMAKERS pouvoir donné à Mme WIEL, M. HARNAL, C. PUVILLAND pouvoir donné à JL REVEL

Absents : F. BOUDOURESQUE, E. STUTZ

Secrétaire de séance : L. CARON

Convocation et affichage : 18 avril 2019

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le maire donne la parole aux représentants de l'association EGEE (Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour présentation du plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune. Ce dispositif a été créé par une loi de 2004. Il s'agit, avant l'événement, de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêts, si nécessaire. Le PCS définit les bases d'un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations. Le dispositif doit être modulable, adaptable et régulièrement mis à jour.

Le PCS comprend notamment :

- le recensement et l'analyse des risques sur le territoire communal ;
- le modèle d'organisation de la gestion de crise ;
- l'annuaire des personnes ressources ;
- les moyens d'alerte et d'intervention.

Ce document est obligatoire pour les communes soumises à un risque naturel, ce qui est le cas pour la commune (notamment risques d'inondation et de séisme).

Le Maire est le Directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune. Il mène les opérations en étroite collaboration avec le Commandant des Opérations de Secours (COS) qui est tenu de suivre les directives indiquées dans le PCS. Une copie du PCS est envoyée au Préfet.

Le rôle du Maire :

- Il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants ;

- Il assure et coordonne la communication ;
- Il informe les niveaux administratifs supérieurs ;
- Il anticipe les conséquences de l'événement ;
- Il mobilise les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

A l'heure actuelle, la commune n'est pas pourvue de Plan Communal de Sauvegarde. Elle dispose néanmoins d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), élaboré en 2008, et qu'il convient d'actualiser.

L'association EGEE propose un accompagnement dans ce travail, pour un coût de 2 500 € à 3 100 €, selon le nombre de séances de travail (8 ou 10). Ce travail est conséquent et nécessite la création d'un groupe de travail. Madame le Maire pense qu'il est important de l'initier dès maintenant afin d'avoir un document opérationnel le plus rapidement possible. Les événements récents (tempête, grêle, incendie, effondrement de maison...) ne peuvent que confirmer cette urgence.

Les représentants de EGEE quittent la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'association EGEE pour l'accompagnement à la création du Plan Communal de Sauvegarde et autorise Madame le Maire à contractualiser cet accompagnement dans les meilleurs délais.

Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé, 3 abstentions pour absence

Proposition de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Les Communes forestières ont engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF. Le Contrat Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure. Il n'a jamais été question que celle-ci soit mise en œuvre sans l'accord de la Fédération nationale.

Après un travail de documentation fouillé et une consultation des adhérents des Communes forestières, le conseil d'administration de la Fédération a voté par deux fois contre cette mesure qui affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et contrevient également à leur libre administration.

Depuis lors, les présidents des associations des Communes forestières ont interpellé les parlementaires de leurs départements à ce sujet afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement. A ce jour et malgré plusieurs démarches conduites par des députés et sénateurs, les services de l'État s'entêtent à poursuivre la mise en place de la mesure qui prendrait effet par décret au 1^{er} juillet 2019.

Sur la base de ce constat, le bureau fédéral, réuni le 20 février, appelle toutes les Communes forestières de France à prendre une délibération, refusant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, services publics implantés dans les territoires.

Madame le Maire précise que cette délibération ne remet nullement en cause la compétence et le travail fourni par l'Agent ONF, chargé du suivi du dossier de la commune. Mais il apparaît important de se positionner face à cette décision unilatérale du Gouvernement.

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP.

Emprunt pour les travaux de la mairie

Comme prévu au budget 2019, une partie des travaux de la réfection de la mairie doivent être financés par un emprunt. Pour rappel, le coût des travaux de la mairie s'élève à 2 400 000 € TTC, des subventions sont attendues pour 450 000 €. Il est donc proposé que la commune assume le reste à charge sur ses fonds propres et grâce à un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

3 structures bancaires ont été contactées :

	Durée	Taux fixe	Frais de dossier
Crédit Agricole	240 mois	1,39 %	500 €
Caisse d'Epargne	240 mois	1,41 %	1 000 €
Crédit Mutuel	240 mois	1,60 %	1 000 €

Après en avoir délibéré, considérant les offres reçues, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole au taux de 1.39 % sur une durée de 20 ans.

Réaménagement de prêts

Les mousserons

Madame le maire rappelle au conseil que pour acquérir le foyer des Mousserons, la commune a contracté en août 2008 un emprunt de 500 000 € au taux de 4,90 % auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 240 mois. Suite à renégociation auprès de la banque, la nouvelle proposition serait la suivante :

Nouvel emprunt de : 323 086 €

Taux fixe : 0,82 %

Durée : 108 mois

Frais de dossier : 300 €

Ce réaménagement génère un gain pour la commune de 13 3910.78 € sur la totalité du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer cette nouvelle proposition.

Maison Boyer

Pour acquérir la maison Boyer, un emprunt en date de janvier 2009 a été contracté, pour un montant de 240 000 €, au taux de 4,37 %, pour une durée de 180 mois. Compte-tenu des frais engendrés par une renégociation et du laps de temps restant, après étude, il n'apparaît pas intéressant de demander le réaménagement de ce prêt.

Tableau des emplois :

Madame le maire explique au Conseil que lors de la prise en charge par la Ca3B du service « autorisation du droit des sols » (ADS), pensant que les tâches au niveau de la mairie allaient être allégées, la durée du poste administratif du chargé de l'urbanisme avait été réduit à 28 heures hebdomadaires. Or depuis plusieurs mois, devant la charge de travail

conséquence, la réduction des délais d'instruction et malgré une redistribution des tâches, des heures complémentaires ont dues être régulièrement effectuées. Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose de refixer la durée du poste administratif en charge de l'urbanisme à 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Mme le Maire et fixe la durée hebdomadaire du poste chargé de l'urbanisme à 35 H.

Décision modificative budgétaire

Madame le maire rappelle au conseil que le bardage bois de l'atelier des services techniques a été réalisé par les agents communaux. Les heures de travail ont été comptabilisées et représentent la somme de 2 310,46 € pour un total d'heures de 94.5. Afin de comptabiliser cette opération d'ordre budgétaire, il convient de voter les crédits nécessaires sur le chapitre 040 (dépenses d'investissement) et 042 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les crédits nécessaires à l'intégration de ces travaux en régie.

Avenant travaux mairie

Ce point a été inscrit par erreur à l'ordre du jour, Madame le Maire s'en excuse. La délibération a été prise lors du précédent Conseil Municipal (pour mémoire moins- value de la Sté Juillard pour un montant de 1 349 € HT).

Tenue des bureaux de vote élections européennes du 26 mai

Suite aux disponibilités des élus, il est proposé le tableau de présence suivant :

	Bureau de TREFFORT Monique WIEL	Bureau de CUISIAT Alain MONCEL	Bureau de PRESSIAT Jean-Louis REVEL
Matin de 7h30 à 13h	-CANTIN Martial -GAUGE Jacques -RAMAKERS Géraldine	-CURNILLON J-M -LEBOEUF J-Luc -PARE Pascale	-FAUVET Paul -LAURENT Yannick -PUVILLAND Ch
Après-midi de 13h à 18h (+ dépouillement)	-CARON Laetitia -CHABERT Fred -MARECHAL Robert	-JOLY Olivier -PUDDU Maryse -SUTTER Katinka	-BARDET Bernadette -CORDENOD J-P -MEUROU Frank

Emilie STUTZ sera « en réserve », le matin, en cas de besoin.

En raison des travaux de la mairie, le bureau de vote de Treffort sera situé à l'école.

Point sur les travaux en cours

- Assainissement de Cuisiat : les travaux ont repris depuis une dizaine de jours. Le chemin de Bret est en partie terminé. Les travaux sur la Départementale seront effectués de façon à ce qu'il n'y ait pas de gêne pour le passage du Tour de l'Ain qui aura lieu le 24 mai. Le chantier devrait être terminé fin juin.

- Mairie de Treffort : l'extension est sortie de terre. La commission se penche actuellement sur le choix de la couleur des menuiseries et le système de contrôle des accès.
- Résidence les Mousserons : Les travaux avancent correctement, la 1^{ère} phase est terminée, les prochains déménagements sont prévus les 27 et 28 mai.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques : les panneaux sont installés, reste le raccordement à réaliser.
- Toitures des garages : le désamiantage est en cours, l'accès du parking et des garages est complètement interdit

Tour des commissions

- Communication : Les articles doivent être envoyés très rapidement. Des devis ont été demandés chez différents imprimeurs. Les nouveaux habitants seront accueillis samedi 27 avril.
- Environnement : les travaux de l'ABC communal sont lancés. Dans ce contexte, un stagiaire a été recruté pour suivre le dossier, il sera logé à titre gratuit dans le studio de l'ancienne perception, les frais d'électricité et d'eau étant à sa charge.
- Tourisme : la commercialisation sur la plate-forme « Air b and b » fonctionne bien et permet de combler les semaines creuses.

Questions diverses

Antennes Orange : suite à la proposition d'Orange d'installer un pylône avec 3 antennes à proximité du Monetay, conformément à ce qui avait été demandé, une permanence d'information au public aura lieu le jeudi 23 mai de 16h à 18h et une rencontre sera organisée le 4 juin entre Orange, l'association VIS ! et la commune.

Acquisition par la Ca3B du bâtiment des Messageries Bressanes, à Lucinges. Ce bâtiment sera ensuite vendu à l'entreprise EGT, qui a le projet d'installer un site de compactage de cartons dans ce local.

CAUE : dans le cadre de la préparation à la révision du PLU, le CAUE se propose d'accompagner la commune dans sa réflexion préalable. Cela pourrait prendre la forme de 3 ateliers sur les thèmes suivants : diagnostic partagé sur l'ensemble de la commune, puis les enjeux, et enfin, les orientations. Ce travail pourrait se dérouler entre juillet et novembre moyennant une participation financière d'environ 3 000 €.

Radars pédagogiques : Mise en place route de St Michel, afin de rappeler aux automobilistes que la vitesse est limitée à 50 km/h. Un autre est installé sur le chemin du Mont Myon, afin d'estimer le nombre de véhicules empruntant cette route, ainsi que leur vitesse.

Commémorations

-28 avril : souvenirs des déportés.

Rendez-vous pour un dépôt de gerbe le dimanche 28 avril à 10h à Treffort et à 11h à Courmangoux.

-8 mai : victoire 1945

Rendez-vous à 10h45 à Cuisiat et à 11h30 à Treffort. Vin d'honneur à Treffort.

Pas de rendez-vous à Pressiat.

Il a été décidé, à l'occasion de la dernière Assemblée Générale des Anciens combattants, de limiter les arrêts devant les monuments aux morts des différents villages lors des commémorations. Il y aura désormais un arrêt aux monuments aux morts de Cuisiat ou de Pressiat, en alternance. Par contre, l'arrêt au monument aux morts de Treffort est maintenu lors de chaque commémoration (8 mai et 11 novembre).

Inauguration de l'atelier des services techniques aura lieu le jeudi 6 juin à 18h, sur place.

Rappel de dates :

- dimanche 28 avril : les conscrits
- jeudi 2 mai : Jazz Day à Treffort, sous les halles à 16h30, avec les enfants des écoles
- jeudi 2 mai, à 20h : réunion politique sur l'Europe (LREM), à Pressiat
- samedi 4 mai : Assemblée Générale Frapna à Pressiat
- samedi 4 mai, à 14h : visite commentée de la chapelle de Montfort, en partenariat avec les Amis de Treffort-Cuisiat. Sur réservation auprès de l'office de tourisme.
- dimanche 5 mai : Printemps des Arts à Meillonas
- mardi 14 mai, à Péronnas : conférence sur l'Europe, organisée par la Maison de l'Europe et des Européens de l'Ain
- Jeudi 16 mai, à 10h : inauguration de la réserve d'eau du Mont Myon
- jeudi 16 mai à 19h30 : rencontre des entrepreneurs, des commerçants et des artisans à Pressiat
- dimanche 19 mai : vide-grenier du Sou des écoles

Prochain Conseil Municipal : Mardi 21 mai

La séance est levée à 22 H 40